



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE***

# Recueil spécial n° 42/2019

**Direction départementale des Finances publiques  
de la Lozère**

**Publié le 30 décembre 2019**

ACCUEIL DU PUBLIC: rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet: [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

: 04-66-49-60-00 – Télécopie: 04-66-49 60 60

# SOMMAIRE

## RECUEIL SPECIAL N° 42 /2019 du 30 décembre 2019

### Direction départementale des Finances publiques de la Lozère

Arrêté n° DDFIP48-2019-360-01 du 26 décembre 2019 relatif à la fermeture au public à titre exceptionnel du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mende le vendredi 3 janvier 2020

Arrêté n°DDFIP48-2019-360-02 du 26 décembre 2019 relatif à la fermeture au public à titre exceptionnel du service des impôts des entreprises de Mende le vendredi 3 janvier 2020



## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE  
1 ter Boulevard Lucien Arnault  
BP 131  
48 005 Mende Cedex

**Arrêté n° DDFIP48-2019-360-01 du 26 décembre 2019**

**relatif à l'ouverture au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mende**

**La Directrice Départementale des Finances publiques de la Lozère**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2019-245-006 du 2 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Lozère ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de Mende sera fermé au public à titre exceptionnel le vendredi 3 janvier 2020.

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Mende, le 26 décembre 2019

Par délégation de la Préfète,  
et

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Lozère,

SIGNE

Franck MEALIER



## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE  
1 ter Boulevard Lucien Arnault  
BP 131  
48 005 Mende Cedex

**Arrêté n° DDFIP48-2019-360-02 du 26 décembre 2019**

**relatif à l'ouverture au public du Service des impôts des entreprises de Mende**

**La Directrice Départementale des Finances publiques de la Lozère**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2019-245-006 du 2 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Lozère ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service des impôts des entreprises de Mende sera fermé au public à titre exceptionnel le vendredi 3 janvier 2020.

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Mende, le 26 décembre 2019

Par délégation de la Préfète,  
et

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Lozère,

SIGNE

Franck MEALIER